

# Journals

No. 118A

Thursday, June 19, 2003

# Journaux

N<sup>o</sup> 118A

Le jeudi 19 juin 2003

Pursuant to Standing Order 28(5), the Speaker caused to be published the following messages:

## MESSAGES FROM THE SENATE

Pursuant to Standing Order 32(1.1) a message received from the Senate was deposited with the Clerk of the House on Tuesday, June 17, 2003, as follows:

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-31, An Act to amend the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act, without amendment.

Pursuant to Standing Order 32(1.1), messages received from the Senate were deposited with the Clerk of the House on Wednesday, June 18, 2003, as follows:

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-44, An Act to compensate military members injured during service, without amendment.

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-47, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the financial year ending March 31, 2004.

Pursuant to Standing Order 32(1.1), messages received from the Senate were deposited with the Clerk of the House earlier today as follows:

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-24, An Act to amend the Canada Elections Act and the Income Tax Act (political financing), without amendment.

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 18, 2003, without amendment.

Conformément à l'article 28(5) du Règlement, le Président fait paraître les messages suivants :

## MESSAGES DU SÉNAT

Conformément à l'article 32(1.1) du Règlement un message reçu du Sénat est déposé auprès du Greffier de la Chambre le mardi 17 juin 2003 comme suit :

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, sans amendement.

Conformément à l'article 32(1.1) du Règlement, des messages reçus du Sénat sont déposés auprès du Greffier de la Chambre le mercredi 18 juin 2003 comme suit :

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-44, Loi prévoyant l'indemnisation des militaires ayant subi des blessures pendant leur service, sans amendement.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-47, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004.

Conformément à l'article 32(1.1) du Règlement, des messages reçus du Sénat sont déposés auprès du Greffier de la Chambre plus tôt aujourd'hui comme suit :

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique), sans amendement.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003, sans amendement.

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-39, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act and the Parliament of Canada Act, without amendment.

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-205, An Act to amend the Statutory Instruments Act (disallowance procedure for regulations), without amendment.

— ORDERED: That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed Bill C-411, An Act to establish Merchant Navy Veterans Day, without amendment.

#### ROYAL ASSENT

A message was received informing the Commons that the Honourable Louise Arbour, Puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in her capacity as Deputy of the Governor General, signified Royal Assent by written declaration to the following Bills:

Bill S-5, An Act respecting a National Acadian Day;

Bill C-31, An Act to amend the Pension Act and the Royal Canadian Mounted Police Superannuation Act;

Bill C-47, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the public service of Canada for the financial year ending March 31, 2004 (Appropriation Act No. 2, 2003-2004);

Bill C-44, An Act to compensate military members injured during service;

Bill C-28, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 18, 2003;

Bill C-39, An Act to amend the Members of Parliament Retiring Allowances Act and the Parliament of Canada Act;

Bill C-411, An Act to establish Merchant Navy Veterans Day;

Bill C-205, An Act to amend the Statutory Instruments Act (disallowance procedure for regulations);

Bill C-24, An Act to amend the Canada Elections Act and the Income Tax Act (political financing).

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et la Loi sur le Parlement du Canada, sans amendement.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-205, Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires (procédure de désaveu des règlements), sans amendement.

— ORDONNÉ : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté le projet de loi C-411, Loi instituant la Journée des anciens combattants de la marine marchande, sans amendement.

#### SANCTION ROYALE

Un message est reçu avisant les Communes que l'honorable Louise Arbour, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant de la Gouverneure générale, a octroyé la sanction royale par déclaration écrite aux projets de loi suivants :

Projet de loi S-5, Loi instituant la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes;

Projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les pensions et la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada;

Projet de loi C-47, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2004 (Loi de crédits n° 2 pour 2003-2004);

Projet de loi C-44, Loi prévoyant l'indemnisation des militaires ayant subi des blessures pendant leur service;

Projet de loi C-28, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 18 février 2003;

Projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires et la Loi sur le Parlement du Canada;

Projet de loi C-411, Loi instituant la Journée des anciens combattants de la marine marchande;

Projet de loi C-205, Loi modifiant la Loi sur les textes réglementaires (procédure de désaveu des règlements);

Projet de loi C-24, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu (financement politique).